

*Cleiss, international mobility
and social security*

LE CLEISS MOBILITÉ INTERNATIONALE ET PROTECTION SOCIALE



CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le Cleiss dates clés

1959

Europe // 1^{ers} règlements de coordination (3 et 4) avec les 6 États fondateurs (Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas)

Création du CSSTM

Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants (premier nom du Cleiss)

1960'

1965 // Convention bilatérale : Algérie
1966 // Conventions bilatérales : Tunisie, Mali, Israël
1967 // Conventions bilatérales : Maroc, Mauritanie
1968 // Convention bilatérale : Madagascar

1970'

1973 // Conventions bilatérales : Turquie, Togo
1972 // Règlement de coordination (CEE) N°1408/71
1974 // Convention bilatérale : Niger
1976 // Convention bilatérale : Sénégal

1980'

1981 // Conventions bilatérales : Bénin, Canada, Québec
1983 // Convention bilatérale : Cap-Vert
1988 // Conventions bilatérales : États Unis, Congo

1990'

1992 // Convention bilatérale : Cameroun
1994 // Convention bilatérale : Philippines
1995 // Décret de coordination : Polynésie Française

2000'

2001 // Convention bilatérale : Chili
2002 // Europe // Suisse (accord UE/Suisse),
2002 // Décret de coordination : Nouvelle Calédonie
2007 // Convention bilatérale : Japon

2002

Le CSSTM devient le Cleiss

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

2010'

2010 // Règlement de coordination (CE) N°883/04
2011 // Décret de coordination : Saint-Pierre et Miquelon
2011 // Convention bilatérale : Inde
2012 // Convention bilatérale : Argentine
2013 // Soins transfrontaliers : Directive N°2011/24/UE
2014 // Conventions bilatérales : Brésil et Uruguay

2015

Le Cleiss devient point de contact pour les soins transfrontaliers



UNE PLACE UNIQUE DANS LE SYSTÈME FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE

La continuité des droits en matière de protection sociale est devenue une question cruciale et complexe à une époque où se développent la mondialisation de l'économie et la mobilité géographique des personnes. Dans ce contexte, le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) occupe une place centrale et unique.

Un rôle de conseil, de liaison et de coordination

Établissement public français, le Cleiss contribue à la bonne application des accords européens et internationaux de sécurité sociale. Dans ce cadre, il assure le rôle d'organisme de liaison entre les institutions françaises et étrangères. Il renseigne les particuliers et les entreprises, notamment au travers de son site Internet, source d'information de référence.

Il assiste par ailleurs les services ministériels dans la négociation et l'application des accords (règlements européens, conventions bilatérales et décrets de coordination avec les collectivités territoriales d'outre-mer).

Le Cleiss est régi par les articles L. 767-1 et R. 767-1 à R. 767-11 du Code de la Sécurité Sociale et ses missions sont énumérées à l'article R. 767-2.

The Cleiss is governed by articles L. 767-1 and R. 767-1 to R. 767-11 of the French Social Security Code and its roles are listed under article R. 767-2.

“

Cleiss has an increasingly pivotal role to play.”

The continuity of social insurance entitlements has become a crucial and complex issue with today's increasingly global economy and growing international mobility. Against this backdrop, the Center of European and International Liaisons for Social Security (Cleiss) has a fundamental and unique role to play.

The Cleiss is a public French institution that helps to ensure the proper implementation of EU and international social security agreements. As such, it acts as an intermediary between French and foreign social security institutions. It educates individuals and businesses alike, especially through its website, which is an authoritative source of information. Furthermore, it assists the relevant government ministries in the process of negotiating and implementing agreements (European regulations, bilateral agreements and coordination decrees with the French overseas territories).



Le Cleiss au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale



La libre circulation des travailleurs est un pilier de la construction européenne. Pour faciliter la mobilité des personnes et pour l'accompagner de principes protecteurs en matière de droits sociaux, les États membres de l'Union européenne ont mis en place un cadre juridique qui assure la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale.

The free movement of workers is one of the pillars of European construction. To promote this type of international mobility while protecting workers' continued social security entitlements, the EU member States drew up a legal framework to ensure the efficient coordination of national social security systems.

The Cleiss, liaison body between French and foreign social security institutions

With the introduction of the first European social security coordinating regulations in 1959, workers became able to move freely across borders while enjoying continued social security coverage. At the same time, France has expanded its network of bilateral social security agreements: the first of these were tailored to demographic and economic issues linked to its history (Europe, French-speaking Africa), while subsequent agreements have increasingly been signed for purely economic reasons stemming from the globalization of international relations.

The Cleiss helps to achieve the proper implementation of all of these agreements and regulations and acts as a liaison body between the French social security institutions and the competent institutions of the following countries*:

- European regulations: the other European member States, the European Economic Area States (Iceland, Liechtenstein, and Norway), and Switzerland.
- France has signed bilateral agreements with the following States or territories: Algeria, Andorra, Argentina, Benin, Bosnia Herzegovina, Brazil, Cameroon, Canada (including Quebec), Cape Verde, Chile, Congo, Korea, Republic of Côte d'Ivoire, United States, Gabon, Guernsey, India, Israel, Japan, Jersey, Kosovo, Republic of Macedonia, Madagascar, Mali, Morocco, Mauritania, Monaco, Montenegro, Niger, Philippines, San Marino, Senegal, Serbia, Togo, Tunisia, Turkey, and Uruguay.
- Coordination decrees: French Polynesia, New Caledonia and Saint Pierre and Miquelon.

*An updated list of France's partner States can be consulted on www.cleiss.fr

“

Le Cleiss assure le rôle d'organisme de liaison entre les organismes français et les institutions étrangères.”

Dès 1959, ont vu le jour les premiers règlements européens de coordination garantissant au travailleur mobile une continuité des droits à protection sociale. En parallèle, la France a développé son réseau de conventions bilatérales de sécurité sociale, répondant à des enjeux démographiques et économiques liés à son histoire (Europe, Afrique francophone) puis progressivement à des enjeux purement économiques liés à la mondialisation de ses relations.

Le Cleiss contribue à la bonne application de ces textes. Il assure le rôle d'organisme de liaison entre les organismes français et les institutions étrangères des pays suivants* :

- Pour les règlements européens, les partenaires de l'Union européenne, les États de l'Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et la Suisse.
- Pour les conventions bilatérales, les États ou territoires partenaires de la France : Algérie, Andorre, Argentine, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cameroun, Canada et Québec, Cap-Vert, Chili, Congo, Corée, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guernesey, Inde, Israël, Japon, Jersey, Kosovo, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Niger, Philippines, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay.
- Pour les décrets de coordination avec la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon.

*La liste actualisée des États partenaires est consultable sur www.cleiss.fr

Qu'appelle t-on coordination en matière de sécurité sociale ?

La coordination prévue par les accords de sécurité sociale n'a pas vocation à uniformiser les systèmes de sécurité sociale des États signataires, chaque État conservant son régime de sécurité sociale. Mais elle permet de mettre en place des mécanismes qui garantissent la conservation d'un maximum de droits lors du passage d'un régime de sécurité sociale à un autre.

Ces mécanismes sont régis par les principes suivants :

- unicité de la législation applicable (affiliation au régime de sécurité sociale d'un seul État),
- égalité de traitement entre les personnes visées par l'accord applicable,
- maintien des droits en cours d'acquisition par le biais de la totalisation des périodes validées par chacun des États,
- maintien des droits acquis par l'exportation des prestations (levée des clauses de résidence).



What is Social Security coordination?

Coordination as established by Social Security agreements is not designed to standardize the signatory States' Social Security systems. Indeed, each State keeps its own Social Security system. However, through coordination, mechanisms can be rolled out to maximize the rights an individual maintains when moving from one Social Security system to another.

These mechanisms are governed by the following principles:

- only one country's laws apply at any one time (membership in only one State's Social Security system),
- equal treatment among people covered by any applicable agreement,
- periods of insurance are aggregated so that the worker retains previously completed insurance periods,
- portability of benefits so that the worker continues to be entitled once abroad.



Une mission d'expertise et d'information

Les organismes de sécurité sociale français et étrangers, les assurés et les employeurs trouvent auprès du Cleiss information, conseil et expertise sur tous les aspects de la protection sociale prévus par les textes européens et internationaux.

A legal advise and information-providing role

The Cleiss provides French and foreign social security institutions, insured individuals, and employers with information, advice, and guidance on all aspects of social protection as provided by European and international laws.

Legal expertise

As a technical advisor to the Ministry in charge of Social Security, the Cleiss is involved in drafting European coordination regulations, bilateral agreements, and application agreements. It also works with its foreign partners to draw up the liaison forms that are needed to implement this framework.

Administrative assistance

The Cleiss assists the various social security institutions in processing queries and claims and in examining individual cases. It provides information about the laws and procedures applicable pursuant to the agreements and on how these are interpreted.

Processing requests for exceptional continued coverage or for posting extensions

The Cleiss processes individual requests for exceptional continued coverage or for posting extensions. It works together with the other State involved to examine, grant, or reject:

- requests for exemption from French coverage for persons working in France;
- requests for continued coverage under the French system for persons working outside France.

The Cleiss also helps to combat fraud and illegal employment by providing enforcement authorities with access to its posting and multiple employment database.

France's national contact point for cross-border healthcare

The Cleiss is France's national contact point pursuant to the European directive of March 9, 2011, on patient's rights in cross-border healthcare. As such, it provides patients and health professionals alike with information on healthcare providers, quality and safety of care, reimbursement of care received in another member State, and on patients' rights in general.

Expertise juridique

En qualité d'appui technique auprès du ministère chargé de la sécurité sociale, le Cleiss contribue à la rédaction des différents textes tels que les règlements européens de coordination, les conventions bilatérales ou les accords d'application. Il élabore avec ses partenaires étrangers les formulaires de liaison nécessaires à la mise en œuvre de ces textes.

Entraide administrative

Le Cleiss assiste les organismes de sécurité sociale dans l'instruction des dossiers ainsi que dans le traitement de cas particuliers. Il les informe des droits et procédures applicables au regard des accords et de leur interprétation.

Gestion des demandes de maintien exceptionnel ou prolongé en matière de détachement

Le Cleiss est l'institution compétente en matière de demandes individuelles de maintien exceptionnel ou de prolongation de détachement. D'un commun accord avec l'État concerné, il examine, accorde ou refuse :

- les demandes d'exemption d'affiliation au régime français des personnes travaillant en France,
- les demandes de maintien au régime français des personnes travaillant hors de France.

Le Cleiss contribue également à la lutte contre la fraude et le travail illégal en permettant aux autorités de contrôle d'accéder à sa base de données relative au détachement et à la pluriactivité.

Le point de contact pour les soins de santé transfrontaliers

Le Cleiss est point de contact français au sens de la directive européenne du 9 mars 2011 sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. A ce titre, il a pour mission de fournir, aux patients comme aux professionnels de santé des informations sur les prestataires de soins, sur la qualité et la sécurité des soins, sur leurs modalités de remboursement lorsqu'ils sont dispensés dans un autre État, et sur les droits des patients en général.



Une source d'information de référence

Le site Internet du Cleiss propose une information complète et actualisée sur la dimension européenne et internationale de la protection sociale : législations étrangères, taux de cotisation, organismes utiles, présentations et versions consolidées des textes en vigueur, etc. Sont abordés les droits de toute nature (assurance maladie, prestations familiales, chômage, retraite, etc.) ouverts au titre de la protection sociale par ces textes.

Les informations structurées par profil et par situation font de ce site une source de renseignements unique pour les organismes de sécurité sociale, les assurés et les employeurs, français ou étrangers.

www.cleiss.fr

An authoritative source of information

The Cleiss' website provides comprehensive and up-to-date information on the European and international aspects of social protection: foreign legal frameworks, go-to organizations, presentations and summary versions of applicable laws, etc. It covers all types of entitlements (health insurance, family, unemployment, and retirement benefits, etc.) which are granted under the social protection systems established by these laws. The information provided, which is structured by profile and by situation, makes this website a unique source of information for French and foreign social security organizations, insured individuals, and employers.

www.cleiss.fr

Une mission statistique



Le Cleiss est chargé de collecter auprès des différents régimes ou institutions de sécurité sociale français, les données statistiques et financières sur la mise en œuvre des règlements européens et accords de sécurité sociale. Les éléments recueillis portent sur les volumes et montants des prestations sociales servies par les institutions françaises aux personnes résidant ou séjournant à l'étranger.

Cette collecte donne lieu à la publication d'un **rapport statistique annuel**, qui retrace ainsi l'ensemble des flux financiers et humains entre la France et ses États partenaires.

La publication **Décryptage**, consultable en ligne, permet d'approfondir certaines thématiques : état des lieux annuel des soins de santé, focus sur l'Etat qui assure la Présidence de l'Union européenne, CEAM, etc.

Par ailleurs, les fiches **Regard sur** présentent un historique sur 10 années des prestations versées par la France à un État donné, dans le cadre des règlements européens.

The Cleiss collects statistics and financial data on the implementation of European regulations and Social Security agreements from France's Social Security schemes or institutions. The information it collects pertains to the volumes and amounts of Social Security benefits paid by French institutions to persons residing in or visiting other countries.

The information collected is used to publish an **annual statistics report** which provides a snapshot of all of the flows of money and people between France and its partner States. The publication **Décryptage**, which is available online, provides an in-depth look at various issues: an annual report on healthcare, a spotlight on the State holding the Presidency of the European Union, the EHIC, etc.

In addition, the fact sheets "Regard sur" present a 10-year history of benefits paid by France to a given State pursuant to European regulations.

Une mission de traduction

Depuis sa création, le Cleiss est l'organisme traducteur des caisses de sécurité sociale françaises. Il est en effet prévu dans les règlements européens que chaque pays s'adresse aux autres dans sa propre langue, à charge pour les pays destinataires de procéder à la traduction des documents reçus. Ce rôle a été progressivement étendu aux langues officielles des pays avec lesquels la France est liée par une convention de sécurité sociale. Aujourd'hui, le Cleiss traduit tous les documents juridiques, médicaux et administratifs nécessaires aux organismes de sécurité sociale et aux ministères de tutelle. Il contribue également au multilinguisme des supports de communication, dont le site Internet. S'appuyant sur un important réseau de traducteurs, internes comme externes, le Cleiss traite plusieurs dizaines de milliers de demandes chaque année, dans une quarantaine de langues.

Since it was created, the Cleiss has been the translation service for the French social security funds. Indeed, European regulations provide that each country shall communicate in its own language, while the country receiving that communication shall translate the documents received. This role has been progressively expanded to include the official languages of the countries with which France has signed social security agreements. Today, the Cleiss translates all of the legal, medical, and administrative documents requested by the French Social Security organizations and parent ministries. It helps to make more sources of information available in multiple languages, including its own website. The Cleiss uses a large network of in-house and independent translators to process several tens of thousands of requests each year, in more than forty languages.



CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

11 rue de la Tour des Dames
75436 Paris cedex 09
FRANCE

Tél. : + 33 (0)1 45 26 33 41 - Fax : + 33 (0)1 49 95 06 50

www.cleiss.fr

